



## Compte rendu du 2<sup>e</sup> comité de pilotage du site Natura 2000

### «Plateau du Four» - Loire Atlantique

Croisic – Comité Local des Pêches Maritimes – 25 mars 2010

Le Commissaire en chef de 1<sup>ère</sup> classe, François Martineau, chef de la division Action de L'Etat en mer à la préfecture maritime de l'Atlantique, représentant l'Amiral de Saint-Salvy, préfet maritime, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité de pilotage (COPIL). Il rappelle que le COPIL du site (établi par l'arrêté préfectoral n° 2009/75 du 18 septembre 2009) a désigné le Comité Régional des Pêches Maritimes (COREPEM) comme opérateur du site. Il présente Antonin HUBERT, le chargé de mission qui a été recruté par le COREPEM pour mener à bien ce travail. Il est en poste depuis janvier 2010. Sa mission consiste à mettre en commun les connaissances diverses et à favoriser les échanges.

#### Présentation de la DREAL (Mme Guimas)

La DREAL présente le fonctionnement et la formation du comité de pilotage ainsi que la méthode pour élaborer le Document d'Objectifs (DOCOB) du site.

Elle insiste sur le fait que l'implication de tous les acteurs, lors des comités de pilotage et des groupes de travail, est nécessaire à la bonne élaboration du DOCOB. Ces réunions doivent notamment permettre un échange entre scientifiques et usagers : le partage des connaissances est primordial.

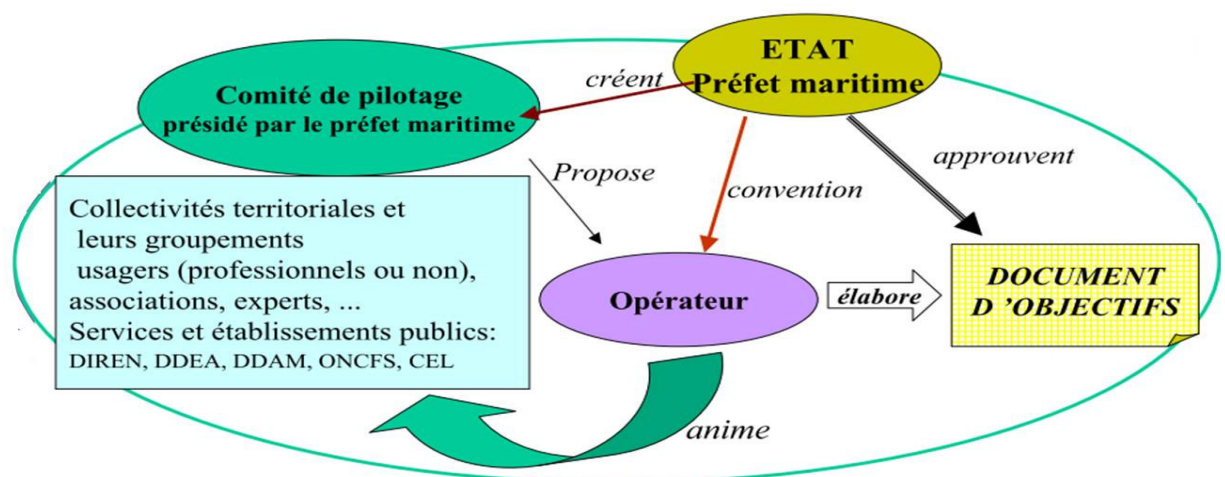


Schéma du dispositif DOCOB/COPIL  
(issu de la présentation de la DREAL)



## Présentation de l'opérateur (M. Hubert)

La présentation a pour objet de revenir sur les points importants de la démarche Natura 2000, de présenter le site du Plateau du Four, de proposer un planning prévisionnel et de détailler les principales étapes permettant d'élaborer le DOCOB (diagnostic écologique, diagnostic socio économique et définition des mesures de gestion). Il revient notamment sur l'importance que les membres du Copil, et au-delà l'ensemble des usagers du site, participent à l'élaboration du DOCOB via les groupes de travail, les enquêtes ou encore les futurs programmes d'observation.

Des actions de communication sur site internet sont en cours d'élaboration.

Madame Guimas précise que le cahier des charges du diagnostic devrait pouvoir être diffusé aux groupes de travail par la DREAL.

Le diaporama présenté en séance est joint en annexe.

## Discussion

- Mme Gilard, du Conseil Général de Loire Atlantique, demande si les groupes de travail seront ouverts à des personnes extérieures au COPIL.

Pour l'opérateur ainsi, que pour la Préfecture Maritime, la réponse est oui. Les participants des groupes de travail seront probablement différents selon le thème abordé mais il serait souhaitable que les scientifiques et les usagers se rencontrent autant que possible lors de ces groupes de travail.

- Pour M. Ménard, de l'association Estuaire Loire Vilaine, les bureaux d'étude ne pourront pas déduire l'origine des impacts d'origine anthropique sur les habitats à partir d'une connaissance par prélèvements ou par transects.

M. Hubert précise qu'une présentation de la méthode mise en œuvre par les bureaux d'étude pour réaliser le diagnostic écologique est prévue. Cela permettra de répondre à certaines questions toujours en suspens.

L'agence des aires marines protégées formera les bureaux d'étude à la méthodologie d'analyse.

Madame Guimas indique que l'appel d'offre est national et que l'attribution des lots se fait à différents bureaux d'étude d'où le problème des délais longs. Cependant on gagne en homogénéité. La DREAL veillera à ce que le site « Plateau du Four » soit traité dans les premiers lots afin de ne pas prendre plus de retard.

- M. Menard, de l'association Estuaire Loire Vilaine, souligne la relation existante entre les habitats et la qualité des eaux. Il trouve que la démarche Natura 2000 ne prend pas assez en compte la problématique de la qualité des eaux. Le Commissaire en chef Martineau lui répond que le DOCOB n'existe pas encore, on ne peut donc pas lui reprocher de mésestimer cette problématique. M. Hubert ajoute que le problème de la qualité des eaux, et ce qu'il peut induire sur certains habitats, notamment les champs de laminaires, devra bien être traité dans le cadre du DOCOB.

Le travail que l'association ELV a initié pour étudier le phénomène de disparition des laminaires pourrait notamment être utile.

Mme Guimas, de la DREAL, précise que si le DOCOB pourra plaider pour une amélioration de la qualité des eaux, le Copil n'aura pas nécessairement la main sur les leviers permettant de résoudre ce problème complexe.

- Mme Guimas souligne le fait que le site du Plateau du Four est un site pilote pour Natura 2000 en mer. Par conséquent le Copil ne devra pas se brider mais au contraire considérer qu'il a toute latitude pour modeler le cadre de la démarche : il existe des opportunités d'infléchir la mise en œuvre de Natura 2000 en mer. Par ailleurs, le DOCOB devra être cohérent avec les mesures mises en place dans le cadre d'autres documents de planification et de gestion (SAGE par exemple).
- M. Marié, de l'UNAN 44, annonce que sur la problématique des pollutions marines, de nouvelles contraintes vont être amenées via les préconisations des Comop du Grenelle de la Mer.

Il s'agit du premier site Natura 2000 marin en Pays-de-la-Loire. C'est un site pilote pour lequel il y a peu de connaissances scientifiques officielles. Il s'agit d'un petit comité de pilotage (31 membres). La qualité du DOCOB dépendra de l'implication des acteurs.

#### Mise en place des groupes de travail

- La mise en place de deux groupes de travail est proposée :
  - Un groupe de travail « **usages** » dont l'objet sera d'alimenter et de suivre le travail de diagnostic des activités socio-économiques.
  - Un groupe de travail « **connaissance du milieu** » dont l'objet est de partager les connaissances qu'ont les usagers et les scientifiques sur le Plateau du Four afin que ces connaissances puissent être mobilisées au maximum pour le DOCOB. Le suivi du diagnostic écologique (réalisés par des bureaux d'étude) sera en partie réalisé dans le cadre de ce groupe de travail.
- La première réunion du groupe de travail « usages » est fixée au 13 avril, à la Turballe. L'objet de cette réunion est de présenter et d'échanger sur les enquêtes qui seront menées sur les activités, et plus particulièrement celle sur les activités de pêche récréative. Cette enquête devra débuter dès le mois de mai de cette année, après qu'elle ait été testée et validée avec les membres du Copil.
- Il est demandé aux membres du Copil de proposer des thèmes qu'ils souhaitent aborder lors des groupes de travail « connaissance du milieu ». Les thèmes que les membres du Copil souhaitent aborder sont les suivants :
  - Information sur les méthodes de prospection/échantillonnage des bureaux d'étude afin d'informer les membres du Copil de l'état des connaissances et de l'avancée du diagnostic écologique. Cet apport de connaissances (intervention de scientifiques) devra permettre aux membres du Copil de suivre la réalisation

du diagnostic écologique en parallèle du travail des bureaux d'étude et de mieux appréhender les problématiques écologiques propres au plateau du Four.

- Qualité des eaux
- Mammifères marins

Il est proposé pour le prochain groupe de travail « connaissance du milieu » de faire appel à Mme DERRIEN (MNHN) et Mme BARILLE (Bio Littoral) pour qu'elles présentent les habitats du Plateau du Four.

Le Commissaire en chef Martineau suggère de réunir un comité de pilotage intermédiaire à l'issue des travaux du groupe « usages » au stade des enjeux.

A l'issue, le Commissaire en chef Martineau remercie l'assemblée de sa présence et lève la séance.

Antonin HUBERT  
Chargé de mission du COREPEM  
Site Natura 2000 du Plateau du Four

Liste des personnes présentes :

- M. Martineau, Commissaire en chef de 1ère classe, Préfecture Maritime
- Mme Kerneis, Préfecture Maritime
- Mme Guimas, DREAL Pays de la Loire
- M. Petit, DRAM
- Mme Gilard, Conseil Général de Loire Atlantique
- M. Durand, Cap Atlantique
- M. Jouneau, Président du COREPEM
- Mlle Brivoal, COREPEM
- M. Hubert, COREPEM
- M. Courseaux, CLPMEM Auray Vannes
- M. Legall, Président du CLPMEM Sud
- M. Robert, CLPMEM La Turballe
- M. Dattin, CLPMEM Noirmoutier
- Mme Segalen, SRC Bretagne Sud
- M. Menard, Association Estuaire Loire Vilaine
- M. Beaucamps, Président du comité départemental de la FNPPSF
- M. Grenais, FNPPSF
- M. Foucher, FFPM
- M. Marié, Président de l'UNAN de Loire Atlantique
- M. Corgnet, UNAN de Loire Atlantique
- M. Verhague, UNPE/UNICEM
- Mme Garçon, Armateurs de France
- M. Perves, SER
- Mme Queric, Présidente du comité départemental de la FFESSM